

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 6 décembre 2022

Le Conseil municipal a accepté les demandes de retraite anticipée présentées par Mme Rose-Odile Luyet et M. Innocent Héritier, qui quitteront leurs fonctions respectivement au 28 février 2023 et 31 mai 2023.

Le Conseil municipal a nommé Mme Monica Castillo à la fonction de responsable de la colonie de vacances avec un engagement au 1er janvier 2023.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de décliner la proposition de l'Etat du Valais d'adhérer au capital de la société à créer, destinée à cantonaliser l'aéroport de Sion.

Le Conseil municipal/bourgeoisial décide de convoquer les assemblées primaire et bourgeoisielle en séance extraordinaire le lundi 23 janvier 2023 à 19h30 au Théâtre le Baladin, avec un seul point à l'ordre du jour, portant sur l'adhésion du triage forestier Lienne-Morge au triage forestier du Cône de Thyon.

Le Conseil municipal a adjugé l'installation et l'adaptation de l'éclairage public à la rue du Stade - secteur nouvel arrêt de bus - à l'entreprise OIKEN SA.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux d'installations électriques et d'éclairage extérieur de la place centrale de St-Germain Centre à l'entreprise OIKEN SA.

Le Conseil municipal a décidé de renouveler pour 2022 la subvention annuelle accordée à chaque journal local, le Régional et le Journal de Savièse.

Le Conseil municipal a délivré à Mme Vanessa Bovier, domiciliée à Savièse, l'autorisation d'exploiter, sous l enseigne « Caveau Saviésan », selon les prestations et heures d'ouverture et de fermeture mentionnées sur la mise à l'enquête publiée au bulletin officiel.

Le Conseil municipal a décidé de participer, dans le cadre de la fondation de la société anonyme "Sion Tourisme SA", au capital action par l'achat de 100 actions d'une valeur nominale de CHF 10.- chacun.

Le Conseil municipal a autorisé l'Auto-Moto-Club du Sanetsch à organiser le dimanche 16 avril 2023 une manche du championnat valaisan de moto trial aux conditions habituelles, avec une occupation de la place de Binii dès le 15 avril.

Le Conseil municipal a donné son accord pour l'achat du véhicule Sprinter 317 CDI CHJ 3665mm SA auprès du Garage Saurer SA, pour le service des travaux publics.

En référence à l'article 27, al. 6, du règlement communal sur la distribution d'eau potable, le Conseil municipal a rendu formellement la décision d'exiger la pose d'un compteur d'eau potable

pour les immeubles d'habitation abritant également des commerces. Ce compteur sera posé à l'entrée d'eau du bâtiment et la répartition, entre les différents commerces et les propriétaires du bâtiment, des taxes et autres frais facturés par la Municipalité, sera de la responsabilité de l'administrateur désigné par les propriétaires du bâtiment.

Le Conseil municipal a adjugé divers mandats pour moderniser le BEP de Vuisse :

- Idéalp SA - pour les mesures et analyse des débits - le projet d'exécution et le suivi des travaux,
- Romag SA - pour la fourniture et le montage du dégrilleur et vannes,
- Romag SA - pour la fourniture et le montage de matériel acier inox,
- DPE électrotechnique SA - pour l'automatisation et l'intégration,
- Discobéton SA - pour des carottages et sciages de béton,
- RECO Services SA - pour des travaux de génie-civil.

Le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants pour l'aménagement du local de sel au bâtiment des travaux publics :

- Blumer-Lehmann - pour la fourniture et l'installation d'un convoyeur de retour mobile électrique avec trémie de remplissage,
- Kaiser+Kraft - pour la fourniture et l'installation d'une potence avec palan.

Le Conseil municipal a validé la commande de la chambre de réunion à la maison Etertub AG, pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, au prier de Visse.

Le Conseil municipal a accepté la reprise du consortage d'eau d'irrigation de Moréchon, d'une surface de 58'269 m², ainsi que celui de Nance Dézace et l'Ormo, d'une surface de 86'747 m².

Le Conseil municipal a validé que, dès le 12 décembre prochain, les convois funèbres quittant la crypte pour rejoindre l'église, passent désormais par le cimetière, ceci en raison du nouvel horaire des cars et du futur arrêt postal de St-Germain Centre.